

*SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable)
de droit français*

*OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE*

OFI INVEST OBLIRÉA EURO

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM - ABEILLE VIE**
Société de Gestion par délégation : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**

Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président-directeur général

Monsieur Geoffroy LENOIR

Administrateurs

Monsieur Geoffroy LENOIR

ABEILLE VIE représentée par Monsieur André PETIT

Monsieur Baptiste BUISSON

ABEILLE IARD & SANTE, représentée par Monsieur Paata GUGULASHVILI

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA CABESSA

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Obliréa Euro

Adresse du siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris - France

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (ci-après la « SICAV »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau de l'actionnaire.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de l'action	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
FR0000014276	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	15,24 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

La SICAV a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 2 ans, une performance avant frais de gestion supérieure à l'indicateur JP Morgan EMU All Maturities (cours de clôture - coupons réinvestis), en investissant sur des emprunts gouvernementaux de la zone euro.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence de la SICAV est l'indice JP Morgan EMU All Maturities (cours de clôture - coupons réinvestis). Cet indice obligataire est composé d'emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellés en euro, de toutes maturités. Il est calculé et publié quotidiennement par JP Morgan.

La SICAV est gérée activement. La composition de la SICAV peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé en permanence aux marchés de taux de la zone euro.

Le portefeuille sera investi entre 70% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs de l'Espace Économique Européen ou d'autres pays membres de l'OCDE, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques, dont des pays émergents.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis. Les vues de marché sont ensuite transcrites en six stratégies d'investissement principales : directionnel, pente, crédit, valeur relative, inflation et volatilité.

Chaque moteur de performance est ainsi ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- Gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité
- Gestion des positions sur la courbe des taux
- Gestion de l'exposition globale au risque crédit
- Gestion de l'allocation sectorielle
- Sélection des émetteurs
- Choix de titres

Les titres détenus seront cotés sur une place de la zone euro et libellés en euro entre 90% et 100% de son actif net et, dans la limite de 10% de son actif net, en toutes devises.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle la SICAV est gérée :	Entre 0 et +10
Devises de libellé des titres dans lesquels la SICAV est investie :	Euro : de 90% à 100% de l'actif net Toute devise : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par la SICAV :	De 0% à 10% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels la SICAV est exposée :	Espace Economique Européen et zone OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Toutes zones géographiques : de 0 à 10% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, la SICAV est dite « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ *Actions et titres donnant accès au capital :*

La SICAV pourra détenir dans la limite de 10% de son actif net des actions ou des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité ni de taille de capitalisation, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents.

Ils seront libellés en toutes devises.

❖ *Titres de créance et instruments du marché monétaire :*

Le portefeuille pourra être investi entre 70% et 100% de l'actif net dans des titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres sélectionnés relèveront de l'Espace Économique Européen ou d'autres pays membres de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Toutefois, le portefeuille sera composé pour plus de la moitié de titres émis par des états, établissements publics ou assimilés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, sera de 80% pour des titres souverains et de 20% pour des titres du secteur privé.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui ne peut pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créances et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variables
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créances négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés d'émetteurs publics
- Bons du trésor

Les titres détenus seront libellés en euro et dans la limite de 10% de l'actif net en toutes devises.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. La SICAV pourra également investir jusqu'à 50% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Crédit Default Swaps (CDS) (sur single-name et sur indices)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés :

La SICAV pourra détenir les titres intégrant des dérivés dans les conditions définies ci-après :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

La SICAV n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de la SICAV.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par la SICAV seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

Risques principaux

Risque de perte en capital

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire et la performance de la SICAV repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés les plus performants et que la performance de la SICAV ne soit pas conforme à ses objectifs.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC une variation de 1% des taux d'intérêt. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une variation de 1% des taux d'intérêt entraînera une variation inverse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la notation vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de contrepartie

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPCVM susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

Risque lié à l'investissement dans des titres émis par des entités publics

La SICAV investit plus de la moitié du portefeuille dans des titres émis par des Etats, établissements publics ou assimilés. Il n'est pas exclu que de telles entités puissent faire défaut.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions dans un portefeuille obligataire et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment la SICAV aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

La SICAV peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative

Risque de liquidité

La SICAV est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important d'actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité

La SICAV est exposée à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative de la SICAV peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le SICAV est exposé.

Risque de change

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié aux pays émergents

La SICAV peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de la SICAV. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Garantie ou protection

La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Deux ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

08/11/2023 :

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui est désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

01/02/2024 :

- Mise à jour des Statuts (« Gates »).

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2024.

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

Le marché des taux a connu deux grandes phases en 2024 avec un premier semestre marqué par des chiffres économiques et d'inflation plus importants qu'attendus notamment aux Etats-Unis où l'économie a mis du temps à refroidir. Les taux en zone euro ont suivi les taux américains sur cette période avec le taux 10 ans allemand augmentant de 0.60% de janvier à juin.

Puis durant l'été, les chiffres de l'emploi aux Etats-Unis sont enfin sortis en dessous des attentes pointant un ralentissement des créations d'emploi et d'une montée du taux de chômage (même si ce dernier reste sur des niveaux historiquement bas). Au même moment, l'inflation en zone euro a fortement baissé permettant à la Banque Centrale Européenne (BCE) d'entamer son cycle de baisse de taux en juin. La Réserve fédérale (Fed) suivra 3 mois plus tard avec une première baisse agressive (0.50%) de son taux directeur. Dans ce contexte les taux longs ont fortement baissé terminant autour des 2% en septembre.

Dans le portefeuille nous avons progressivement augmenté la sensibilité aux taux d'intérêt durant le premier semestre de l'année à mesure que ces derniers augmentaient en privilégiant les maturités inférieures à 7 ans. Nous avons ensuite coupé notre sur-sensibilité en août en allant même à temporairement implémenter une position de sous-sensibilité aux taux, la baisse de l'été nous paraissant trop importante. Nous avons également profité de la baisse des anticipations d'inflation durant l'été pour ajouter des stratégies receveuses d'inflation qui devrait protéger le portefeuille si les banques centrales baissent leur taux trop rapidement sans permettre ainsi à l'inflation d'atteindre la cible des 2%.

Côté pays, nous avons une préférence pour la France qui bénéficie aujourd'hui de valorisations attractives depuis le début de la crise politique qu'elle traverse (et dont le risque de dégradation est selon nous déjà dans les prix de marché) ainsi que l'Espagne dont la dynamique économique et fiscal est favorable.

Performances

Sur la période, la performance de la SICAV a été de 8,78% contre 9,11% pour son indice de référence (JP Morgan EMU All Maturities).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST OBLIRÉA EURO ACTION C/D	FR0000014276	29/09/2023	30/09/2024	8,78%	9,11%	87,50 €	95,01 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST OBLIRÉA EURO	OPC	FR001400KPZ3	OFI INV ESG LIQUIDIT PART I	8 393 708,96	10 433 354,07
OFI INVEST OBLIRÉA EURO	OBLIGATIONS	IT0005419848	ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026		7 559 082,00
OFI INVEST OBLIRÉA EURO	OBLIGATIONS	IT0005415416	ITALIAN REPUBLIC 0.65% 15/05/2026	6 860 563,69	6 940 413,41
OFI INVEST OBLIRÉA EURO	OBLIGATIONS	FR0014001N38	FRENCH REPUBLIC 0.10% 25/07/2031	4 443 385,46	
OFI INVEST OBLIRÉA EURO	OBLIGATIONS	DE0001102424	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/08/2027	3 419 151,90	3 417 069,70
OFI INVEST OBLIRÉA EURO	OBLIGATIONS	SK4000017380	SLOVAK REPUBLIC 0.125% 17/06/2027	3 255 914,60	3 337 515,30
OFI INVEST OBLIRÉA EURO	OBLIGATIONS	IT0005548315	ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028		2 935 055,10
OFI INVEST OBLIRÉA EURO	OBLIGATIONS	FR0013313582	FRANCE 1.25% 25/05/2034	2 895 292,05	971 235,00
OFI INVEST OBLIRÉA EURO	OBLIGATIONS	FR001400FKA7	BPIFRANCE SACA 2.875% 25/11/2029		2 858 907,00
OFI INVEST OBLIRÉA EURO	OBLIGATIONS	FR0013451507	FRANCE 0% 25/11/2029	2 685 139,60	2 740 906,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global de la SICAV sur les instruments financiers est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2024
- Taux : Pas de position au 30/09/2024
- Crédit : Pas de position au 30/09/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : **30 616 655 euros**
- Options : Pas de position au 30/09/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, la SICAV Ofi Invest Obliréa Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les SICAV catégorisées « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

La SICAV Ofi Invest Obliréa Euro n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons que la SICAV Ofi Invest Obliréa Euro ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans cette SICAV ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention visée aux articles 225-38 et 225-39 du Code de commerce n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Situation des mandats

Point sur les mandats des membres du conseil d'administration

Il n'est intervenu aucun mouvement sur la gouvernance la SICAV au cours de l'exercice.

Ainsi, le conseil d'administration se compose de 4 membres, à savoir :

Monsieur Geoffroy LENOIR	Président-directeur général
ABEILLE VIE représentée par Monsieur André PETIT	Administrateur
Monsieur Baptiste BUISSON	Administrateur
ABEILLE IARD & SANTE, représentée par Monsieur Paata GUGULASHVILI	Administrateur

Le renouvellement des mandats de tous les membres devra intervenir au cours des années 2025, 2027 et 2029.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Monsieur Geoffroy LENOIR

- [Président-directeur général et Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO](#)
- Président-directeur général et Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Président-directeur général et Administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Président et Administrateur de la SICAV AFER-SFER

Monsieur André PETIT

- [Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO](#)
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Représentant permanent d'ABEILLE ASSURANCES, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

Monsieur Baptiste BUISSON

- [Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO](#)
- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO

Monsieur Paata GUGULASHVILI

- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE

Répartition des rémunérations allouées

Il a été décidé de ne pas allouer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice 2023-2024. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.



OFI INVEST OBLIRÉA EURO

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2024



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**

OFI INVEST OBLIREA EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable OFI INVEST OBLIREA EURO relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.21 10:14:11 +0100



Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	86 686 176,93
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	78 055 112,32
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	78 055 112,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	8 437 614,61
OPCVM	8 437 614,61
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	193 450,00
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	86 686 176,93
Créances et comptes d'ajustement actifs	103 230,40
Comptes financiers	127 258,57
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	230 488,97
Total Actif I+II	86 916 665,90

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	77 684 046,08
Report à nouveau sur revenu net	2 031,45
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	1 965 930,24
Résultat net de l'exercice	7 007 365,36
Capitaux propres	86 659 373,13
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	86 659 373,13
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	193 450,00
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	193 450,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	63 842,77
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	63 842,77
Total Passifs : I+II+III+IV	86 916 665,90

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	1 097 457,14
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	20 616,20
Sous-total Produits sur opérations financières	1 118 073,34
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-4 198,27
Sous-total Charges sur opérations financières	-4 198,27
Total Revenus financiers nets (A)	1 113 875,07
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-759 805,43
Frais de gestion de la société de gestion	-759 805,43
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-759 805,43
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	354 069,64
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-18 178,37
Sous-total Revenus nets I = C+D	335 891,27

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	-668 393,61
Frais de transactions externes et frais de cession	-12 280,75
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-680 674,36
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	34 834,73
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	-645 839,63
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	7 379 744,30
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	7 379 744,30
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-62 430,58
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	7 317 313,72
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	7 007 365,36

ANNEXE

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Actif net					
en EUR	86 659 373,13	81 186 077,88	74 148 826,96	85 886 874,25	87 303 922,16
Nombre de titres					
Actions	912 080,4057	927 836,4825	829 518,7694	797 241,7694	794 039,2645
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	95,01	87,50	89,38	107,73	109,94
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	0,67	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	0,37	0,17	-	-	0,33
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-	-	-0,02	-0,01	-

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé en permanence aux marchés de taux de la zone euro.

Le portefeuille sera investi entre 70% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs de l'Espace Économique Européen ou d'autres pays membres de l'OCDE, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques, dont des pays émergents.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis. Les vues de marché sont ensuite transcrites en six stratégies d'investissement principales : directionnel, pente, crédit, valeur relative, inflation et volatilité.

Chaque moteur de performance est ainsi ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- Gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité
- Gestion des positions sur la courbe des taux
- Gestion de l'exposition globale au risque crédit
- Gestion de l'allocation sectorielle
- Sélection des émetteurs
- Choix de titres

Les titres détenus seront cotés sur une place de la zone euro et libellés en euro entre 90% et 100% de son actif net et, dans la limite de 10% de son actif net, en toutes devises.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle la SICAV est gérée :	Entre 0 et +10
Devises de libellé des titres dans lesquels la SICAV est investie :	Euro : de 90% à 100% de l'actif net Toute devise : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par la SICAV :	De 0% à 10% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels la SICAV est exposée :	Espace Economique Européen et zone OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Toutes zones géographiques : de 0 à 10% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, la SICAV est dite « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC ne peut être supérieur à 0,95% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Description des frais de gestion indirects

La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation du revenu net. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	81 186 077,88
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	16 476 065,44
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-17 894 505,74
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	354 069,64
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-680 674,36
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	7 379 744,30
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-161 404,03
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	86 659 373,13

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	78 055	72 559	1 042	4 454	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	6 894	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	79 453	1 042	4 454	

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	2 191	12 662	10 041	53 161
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	12 539	1 321	-6 966
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	-	2 191	25 201	11 362	46 195

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise				
Montants exprimés en milliers	+/ -	+/ -	+/ -	+/ -
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements			
Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/ -	Non Investment Grade +/ -	Non notés +/ -
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	78 055	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	78 055	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie		valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers			
Opérations figurant à l'actif du bilan			
Dépôts		-	
Instruments financiers à terme non compensés		-	
Créances représentatives de titres reçus en pension		-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie		-	
Créances représentatives de titres prêtés		-	
Titres financiers empruntés		-	
Titres reçus en garantie		-	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	99	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	99	
Newedge	99	
Comptes financiers	127	
Société Générale	127	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR0010969550 OFI INVEST AM	OFI INVEST YIELD CURVES ABSOLUTE RETURN R France	Obligations	EUR	4 768
FR0010730630 OFI INVEST AM	OFI INVEST INFLATION EURO France	Obligations	EUR	3 358
FR001400KPZ3 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I France	Monétaire	EUR	312
Total				8 438

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	98 505,40
Coupons à recevoir	4 725,00
Total créances	103 230,40
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-62 815,00
Provision commission de mouvement	-1 027,77
Total dettes	-63 842,77
Total	39 387,63

Souscriptions rachats

Actions émises	179 602,0000
Actions rachetées	195 358,0768

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,87
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO01400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	301,556	1 032,99	311 504,33
FRO010730630	OFI INVEST INFLATION EURO	2 227,00	1 507,92	3 358 137,84
FRO010969550	OFI INVEST YIELD CURVES ABSOLUTE RETURN R	4 214,00	1 131,46	4 767 972,44
	<i>Sous-total</i>			8 437 614,61

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
Revenus nets	335 891,27
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	335 891,27
Report à nouveau	2 031,45
Sommes distribuables au titre du revenu net	337 922,72
Affectation :	
Distribution	337 469,75
Report à nouveau du revenu de l'exercice	452,97
Capitalisation	-
Total	337 922,72
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	912 080,4057
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,37
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-645 839,63
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-645 839,63
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 965 930,24
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 320 090,61
Affectation :	
Distribution	611 093,87
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	708 996,74
Capitalisation	-
Total	1 320 090,61
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	912 080,4057
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,67

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				78 055 112,32	90,07
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				78 055 112,32	90,07
BNP PARIBAS VARIABLE 04/06/2026	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	393 037,53	0,45
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.70% 30/04/2032	Admin. publique	EUR	483 000,00	420 684,60	0,49
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	Admin. publique	EUR	72 000,00	53 664,42	0,06
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	Admin. publique	EUR	112 000,00	105 360,59	0,12
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	Admin. publique	EUR	789 000,00	417 421,31	0,48
BTF 0% 25/05/2032	Admin. publique	EUR	558 000,00	455 802,30	0,53
BTPS 2.15% 01/03/2072	Admin. publique	EUR	160 000,00	101 646,59	0,12
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	Admin. publique	EUR	178 000,00	95 815,62	0,11
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.0% 15/02/2031	Admin. publique	EUR	120 000,00	106 404,00	0,12
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	Admin. publique	EUR	480 000,00	471 482,70	0,54
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 15/09/2027	Admin. publique	EUR	260 000,00	249 237,59	0,29
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.45% 15/02/2029	Admin. publique	EUR	1 500 000,00	1 366 825,43	1,58
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	Admin. publique	EUR	280 000,00	239 534,64	0,28
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	Admin. publique	EUR	300 000,00	264 004,42	0,30
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 01/08/2030	Admin. publique	EUR	1 770 000,00	1 592 434,56	1,84
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	Admin. publique	EUR	496 000,00	346 235,79	0,40
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.5% 01/12/2032	Admin. publique	EUR	850 000,00	820 242,89	0,95
ENEL FINANCE INTL NV 1.966% 27/01/2025	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	705 834,67	0,81
EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	Autre	EUR	63 000,00	32 654,13	0,04
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	Autre	EUR	46 805,00	35 152,14	0,04
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	Admin. publique	EUR	555 763,00	441 992,76	0,51
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2026	Admin. publique	EUR	1 530 000,00	1 474 537,50	1,70
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2029	Admin. publique	EUR	1 016 668,00	928 655,05	1,07
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/02/2028	Admin. publique	EUR	1 250 000,00	1 199 427,60	1,38

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.3% 15/02/2033	Admin. publique	EUR	1 610 000,00	1 667 514,92	1,92
FINLAND 0.05% 15/09/2028	Admin. publique	EUR	56 000,00	52 392,08	0,06
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	Admin. publique	EUR	139 000,00	120 917,49	0,14
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2036	Admin. publique	EUR	79 000,00	58 561,29	0,07
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2052	Admin. publique	EUR	120 000,00	57 873,86	0,07
FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	Admin. publique	EUR	142 000,00	130 244,23	0,15
FRANCE 0% 25/02/2026	Admin. publique	EUR	1 820 000,00	1 762 069,40	2,03
FRANCE 0% 25/11/2030	Admin. publique	EUR	942 000,00	806 813,58	0,93
FRANCE 0.5% 25/05/2040	Admin. publique	EUR	497 638,00	332 870,47	0,38
FRANCE 0.5% 25/05/2072	Admin. publique	EUR	233 269,00	85 388,31	0,10
FRANCE 0.5% 25/06/2044	Admin. publique	EUR	1 475 994,00	882 269,75	1,02
FRANCE 0.75% 25/05/2028	Admin. publique	EUR	580 000,00	549 481,12	0,63
FRANCE 1.25% 25/05/2034	Admin. publique	EUR	4 481 000,00	3 897 179,72	4,50
FRANCE 1.5% 25/05/2050	Admin. publique	EUR	806 031,00	545 870,36	0,63
FRANCE 1.75% 25/06/2039	Admin. publique	EUR	155 035,00	130 211,82	0,15
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	Admin. publique	EUR	816 486,00	419 936,09	0,48
FRANCE OAT 25/05/2045	Admin. publique	EUR	390 000,00	388 562,98	0,45
FRENCH REPUBLIC 0.25% 25/11/2026	Admin. publique	EUR	830 000,00	796 751,15	0,92
FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	Admin. publique	EUR	1 660 000,00	1 615 480,16	1,86
FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	Admin. publique	EUR	375 756,00	198 350,78	0,23
FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	Admin. publique	EUR	960 000,00	799 345,97	0,92
FRENCH REPUBLIC 0.10% i 25/07/2031	Admin. publique	EUR	3 860 000,00	4 454 249,62	5,14
INMOBILIARIA COLONIAL SO 2% 17/04/2026	Immobilier	EUR	700 000,00	696 461,84	0,80
IRELAND 1% 15/05/2026	Admin. publique	EUR	210 000,00	206 991,88	0,24
IRELAND 1.5% 15/05/2050	Admin. publique	EUR	160 881,00	123 825,83	0,14
IRISH 0.2% 18/10/2030	Admin. publique	EUR	420 000,00	373 116,48	0,43
IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032	Admin. publique	EUR	190 000,00	163 640,73	0,19
IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	Admin. publique	EUR	310 000,00	221 000,91	0,26
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	Admin. publique	EUR	121 000,00	89 858,66	0,10
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	Finance/Assurance	EUR	1 491 000,00	1 299 768,25	1,50
ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	Admin. publique	EUR	1 404 000,00	1 311 932,82	1,51
ITALIAN REPUBLIC 3.25% 01/03/2038	Admin. publique	EUR	1 718 000,00	1 649 371,31	1,90
ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	Admin. publique	EUR	200 000,00	210 046,43	0,24
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	Finance/Assurance	EUR	683 000,00	733 200,43	0,85
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	Admin. publique	EUR	2 207 000,00	2 370 849,39	2,74
KFW 0% 09/11/2028	Finance/Assurance	EUR	522 000,00	475 594,20	0,55
KFW 0% 15/09/2031	Finance/Assurance	EUR	341 000,00	289 280,53	0,33
KFW 0.375% 20/05/2036	Finance/Assurance	EUR	194 000,00	150 200,04	0,17
KFW 0.75% 15/01/2029	Finance/Assurance	EUR	47 000,00	44 302,59	0,05
KFW VAR 30/04/2027	Finance/Assurance	EUR	687 000,00	648 864,63	0,75
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	Admin. publique	EUR	330 000,00	308 840,40	0,36
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	Admin. publique	EUR	441 057,00	188 678,20	0,22
KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2027	Admin. publique	EUR	1 900 000,00	1 836 740,67	2,12
KINGDOM OF BELGIUM 0.80% 22/06/2025	Admin. publique	EUR	450 000,00	444 593,53	0,51

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	Admin. publique	EUR	166 338,00	107 256,79	0,12
KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	Admin. publique	EUR	43 662,00	31 678,12	0,04
KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038	Admin. publique	EUR	190 000,00	167 391,82	0,19
KINGDOM OF BELGIUM 2.75% 22/04/2039	Admin. publique	EUR	737 000,00	721 007,71	0,83
KINGDOM OF BELGIUM 3.75% 22/06/2045	Admin. publique	EUR	90 000,00	97 665,25	0,11
KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	Admin. publique	EUR	290 000,00	337 473,12	0,39
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	Admin. publique	EUR	677 000,00	499 311,58	0,58
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2027	Admin. publique	EUR	760 000,00	734 937,70	0,85
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	Admin. publique	EUR	770 000,00	794 384,26	0,92
KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	Admin. publique	EUR	150 000,00	176 236,77	0,20
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	Admin. publique	EUR	2 870 000,00	2 657 935,70	3,07
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/05/2025	Admin. publique	EUR	1 060 000,00	1 040 146,20	1,20
KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	Admin. publique	EUR	237 000,00	213 454,96	0,25
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	Admin. publique	EUR	2 267 000,00	2 295 155,03	2,65
KINGDOM OF SPAIN 2.7% 31/10/2048	Admin. publique	EUR	16 000,00	14 242,25	0,02
KINGDOM OF SPAIN 2.90% 31/10/2046	Admin. publique	EUR	25 000,00	23 385,05	0,03
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	Admin. publique	EUR	180 000,00	171 143,88	0,20
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	Admin. publique	EUR	2 794 000,00	3 046 178,50	3,52
KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039	Admin. publique	EUR	680 000,00	732 052,88	0,84
KINGDOM OF SPAIN 4% 31/10/2054	Admin. publique	EUR	543 000,00	586 377,66	0,68
KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/2041	Admin. publique	EUR	190 000,00	223 742,31	0,26
KINGDOM OF SPAIN 5.15% 31/10/2044	Admin. publique	EUR	110 000,00	141 749,23	0,16
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	Admin. publique	EUR	310 000,00	295 994,20	0,34
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	Admin. publique	EUR	350 000,00	173 432,00	0,20
NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	Admin. publique	EUR	1 680 000,00	1 483 876,80	1,71
NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	Finance/Assurance	EUR	590 000,00	550 983,06	0,64
OAT 4% 25/04/2055	Admin. publique	EUR	37 592,00	41 452,48	0,05
OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	Admin. publique	EUR	1 040 000,00	1 006 669,42	1,16
PORTUGAL 1% 12/04/2052	Admin. publique	EUR	134 000,00	78 814,74	0,09
REGION WALLONNE 0.375% 22/10/2031	Admin. publique	EUR	600 000,00	507 483,05	0,59
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	Admin. publique	EUR	3 821 000,00	3 613 626,94	4,17
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	Admin. publique	EUR	1 326 000,00	1 171 030,38	1,35
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/10/2040	Admin. publique	EUR	280 000,00	176 083,60	0,20
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	Admin. publique	EUR	601 000,00	559 881,85	0,65
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	Admin. publique	EUR	225 000,00	105 702,53	0,12
REPUBLIC OF AUSTRIA 1.5% 20/02/2047	Admin. publique	EUR	100 000,00	76 597,13	0,09
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	Admin. publique	EUR	720 000,00	712 302,81	0,82
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.80% 26/01/2062	Admin. publique	EUR	72 000,00	86 232,69	0,10
REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	Admin. publique	EUR	99 000,00	65 914,97	0,08
REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	Admin. publique	EUR	896 000,00	765 343,68	0,88
REPUBLIC OF GERMANY 2.2% 15/02/2034	Admin. publique	EUR	1 300 000,00	1 332 778,79	1,54
REPUBLIC OF ITALY 1.25% 01/12/2026	Admin. publique	EUR	1 750 000,00	1 716 646,43	1,98

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	Admin. publique	EUR	500 000,00	463 363,49	0,53
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	Admin. publique	EUR	441 000,00	298 556,09	0,34
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	Finance/Assurance	EUR	374 000,00	285 125,66	0,33
REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	Admin. publique	EUR	141 000,00	130 506,25	0,15
REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	Admin. publique	EUR	41 000,00	37 946,10	0,04
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	Admin. publique	EUR	65 000,00	64 984,32	0,07
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	Admin. publique	EUR	61 506,00	51 138,19	0,06
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	Admin. publique	EUR	189 685,00	140 088,48	0,16
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 15/10/2025	Admin. publique	EUR	170 000,00	175 541,80	0,20
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 21/07/2026	Admin. publique	EUR	58 000,00	59 111,86	0,07
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	Admin. publique	EUR	12 401,00	14 208,26	0,02
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/2037	Admin. publique	EUR	15 158,00	17 350,54	0,02
SPAIN 1% 30/07/2042	Admin. publique	EUR	852 000,00	584 040,40	0,67
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	Admin. publique	EUR	648 000,00	491 812,83	0,57
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				8 437 614,61	9,74
<i>OPCVM</i>				<i>8 437 614,61</i>	<i>9,74</i>
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	Finance/Assurance	EUR	301,556	311 504,33	0,36
OFI INVEST INFLATION EURO	Finance/Assurance	EUR	2 227,00	3 358 137,84	3,88
OFI INVEST YIELD CURVES ABSOLUTE RETURN R	Finance/Assurance	EUR	4 214,00	4 767 972,44	5,50
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle		Montant de l'exposition			
	présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

(hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé	Quantité	Valeur actuelle présentée au		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Futures				
EURO BOBL	11	14 410,00		1 320 550,00
EURO BUND	-51		66 760,00	-6 880 920,00
EURO BUXL	8	20 960,00		1 090 240,00
EURO SCHATZ	117	70 200,00		12 539 475,00
EURO-BTP	-41		126 690,00	-4 980 270,00
EURO-OAT	30	35 100,00		3 805 200,00
Sous-Total Futures		140 670,00	193 450,00	6 894 275,00
Total Taux d'intérêts		140 670,00	193 450,00	6 894 275,00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle		Montant de l'exposition			
	présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé	Quantité	Valeur actuelle présentée au		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	30/09/2024
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	86 492 726,93
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-52 780,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	52 780,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	230 488,97
Autres passifs (-)	-63 842,77
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	86 659 373,13

COMPTES ANNUELS
29 SEPTEMBRE 2023

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	81 078 640,27	74 300 364,50
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	76 350 940,85	68 915 260,89
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	76 350 940,85	68 915 260,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	4 576 189,42	5 144 613,61
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 576 189,42	5 144 613,61
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	151 510,00	240 490,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	151 510,00	240 490,00
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	149 102,40	129 796,40
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	149 102,40	129 796,40
Comptes financiers	171 757,03	495 531,52
Liquidités	171 757,03	495 531,52
Total de l'actif	81 399 499,70	74 925 692,42

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	79 026 388,22	70 703 822,60
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	3 878 978,98	4 986 378,41
Report à nouveau (a)	-	-43,92
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-1 879 087,72	-1 518 433,71
Résultat de l'exercice (a, b)	159 798,40	-22 896,42
Total des capitaux propres	81 186 077,88	74 148 826,96
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	151 510,00	240 490,00
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	151 510,00	240 490,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	151 510,00	240 490,00
Autres opérations	-	-
Dettes	61 911,82	536 375,46
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	61 911,82	536 375,46
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	81 399 499,70	74 925 692,42

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	1 097 300,00	1 661 880,00
TAUX	1 097 300,00	1 661 880,00
VENTE - FUTURE - EURO BUND	-	1 661 880,00
VENTE - FUTURE - EURO-BTP	1 097 300,00	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	7 855 630,00	5 176 220,00
TAUX	7 855 630,00	5 176 220,00
ACHAT - FUTURE - EURO BOBL	1 041 750,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO BUND	3 987 840,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO BUXL	1 101 240,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO-OAT	1 724 800,00	-
ACHAT - FUTURE - Marché à terme ferme	-	5 176 220,00
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	18 568,62	92,44
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	15 373,42
Produits sur obligations et valeurs assimilées	823 807,96	618 990,10
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	842 376,58	634 455,96
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	9 088,19	7 957,98
Autres charges financières	-	577,12
Total (II)	9 088,19	8 535,10
Résultat sur opérations financières (I - II)	833 288,39	625 920,86
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	682 899,38	660 212,49
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	150 389,01	-34 291,63
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	9 409,39	11 395,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	159 798,40	-22 896,42

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu),

sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC ne peut être supérieur à 0,95% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Description des frais de gestion indirects

La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation du résultat net. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	74 148 826,96	85 886 874,25
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	21 248 244,05	22 176 289,90
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-12 439 037,97	-20 096 764,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	106 467,00	912 701,17
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 891 653,28	-2 541 748,44
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 038 029,36	1 323 501,94
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-983 556,93	-983 701,04
Frais de transaction	-9 015,67	-2 658,40
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	43 135,35	-12 568 956,55
Différence d'estimation exercice N	-11 643 834,17	
Différence d'estimation exercice N - 1	-11 686 969,52	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-225 750,00	77 580,00
Différence d'estimation exercice N	-95 960,00	
Différence d'estimation exercice N - 1	129 790,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	150 389,01	-34 291,63
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	81 186 077,88	74 148 826,96

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	76 350 940,85	94,04
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	76 350 940,85	94,04
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	8 952 930,00	11,03
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	75 364 477,23	92,83	986 463,62	1,22	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	171 757,03	0,21
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	1 097 300,00	1,35	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	7 855 630,00	9,68	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	1 186 339,66	1,46	16 482 736,50	20,30	13 076 418,49	16,11	45 605 446,20	56,17
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	171 757,03	0,21	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	1 097 300,00	1,35
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	1 041 750,00	1,28	6 813 880,00	8,39

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	144 377,40
Coupons à recevoir	4 725,00
Total créances	149 102,40
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-61 002,25
Provision commission de mouvement	-909,57
Total dettes	-61 911,82
Total	87 190,58

Souscriptions rachats

Actions émises	236 783,5644
Actions rachetées	138 465,8513

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,89
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO010730630	OFI INVEST INFLATION EURO R	1 286,00	1 443,36	1 856 160,96
FRO011024249	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	691,00	1 278,01	883 104,91
FRO010969550	OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R	1 727,00	1 063,65	1 836 923,55
	<i>Sous-total</i>			4 576 189,42

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-43,92
Résultat	159 798,40	-22 896,42
Total	159 798,40	-22 940,34
Affectation		
Distribution	157 732,20	-
Report à nouveau de l'exercice	2 066,20	-
Capitalisation	-	-22 940,34
Total	159 798,40	-22 940,34
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	927 836,4825	829 518,7694
Distribution unitaire	0,17	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	3 878 978,98	4 986 378,41
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 879 087,72	-1 518 433,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 999 891,26	3 467 944,70
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 999 891,26	3 467 944,70
Capitalisation	-	-
Total	1 999 891,26	3 467 944,70
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	927 836,4825	829 518,7694
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	81 186 077,88	74 148 826,96	85 886 874,25	87 303 922,16	76 582 762,20
Nombre de titres					
Actions	927 836,4825	829 518,7694	797 241,7694	794 039,2645	693 066,8025
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	87,50	89,38	107,73	109,94	110,49
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	0,17	-	-	0,33	0,65
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-	-0,02	-0,01	-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			76 350 940,85	94,04
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			76 350 940,85	94,04
BNP PARIBAS VARIABLE 04/06/2026	EUR	400 000,00	376 641,20	0,46
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.70% 30/04/2032	EUR	483 000,00	377 577,33	0,47
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	EUR	72 000,00	46 001,48	0,06
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	EUR	112 000,00	96 777,08	0,12
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	EUR	789 000,00	333 902,96	0,41
BPIFRANCE SACA 2.875% 25/11/2029	EUR	2 900 000,00	2 850 034,19	3,51
BTPS 2.15% 01/03/2072	EUR	160 000,00	81 670,42	0,10
BTPS 3.25% 01/03/2038	EUR	268 000,00	221 766,17	0,27
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	EUR	178 000,00	81 748,28	0,10
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.0% 15/02/2031	EUR	120 000,00	98 391,60	0,12
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	EUR	1 040 000,00	954 778,19	1,18
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 15/09/2027	EUR	260 000,00	231 241,34	0,28
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.45% 15/02/2029	EUR	1 500 000,00	1 232 556,16	1,52
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	EUR	280 000,00	209 355,21	0,26
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	EUR	300 000,00	232 925,75	0,29
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 01/08/2030	EUR	1 770 000,00	1 417 498,05	1,75
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	EUR	496 000,00	282 268,53	0,35
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.5% 01/12/2032	EUR	850 000,00	725 245,45	0,89
ENEL FINANCE INTL NV 1.966% 27/01/2025	EUR	700 000,00	690 698,32	0,85
EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	EUR	63 000,00	27 162,89	0,03
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	EUR	46 805,00	31 190,44	0,04
EUROPEAN UNION 3.25% 04/07/2034	EUR	800 000,00	791 426,56	0,97
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	EUR	958 763,00	686 407,19	0,85
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2026	EUR	1 530 000,00	1 408 594,50	1,74
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/02/2028	EUR	2 500 000,00	2 278 701,71	2,81
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.3% 15/02/2033	EUR	940 000,00	916 455,45	1,13
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	EUR	670 000,00	620 008,52	0,76
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	EUR	380 000,00	394 056,43	0,49
FINLAND 0.05% 15/09/2028	EUR	56 000,00	49 170,01	0,06
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	EUR	139 000,00	111 147,18	0,14
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2036	EUR	79 000,00	51 795,09	0,06
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2052	EUR	120 000,00	48 074,88	0,06
FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	EUR	142 000,00	121 372,50	0,15
FRANCE 0% 25/02/2026	EUR	2 620 000,00	2 426 408,20	2,99
FRANCE 0% 25/11/2030	EUR	470 000,00	374 909,60	0,46
FRANCE 0.5% 25/05/2040	EUR	497 638,00	301 016,06	0,37
FRANCE 0.5% 25/05/2072	EUR	233 269,00	72 919,18	0,09
FRANCE 0.5% 25/06/2044	EUR	1 475 994,00	789 931,50	0,97

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FRANCE 0.50% 25/05/2029	EUR	1 622 937,00	1 405 657,57	1,73
FRANCE 0.75% 25/05/2028	EUR	580 000,00	522 222,97	0,64
FRANCE 1.25% 25/05/2034	EUR	2 240 000,00	1 811 989,86	2,23
FRANCE 1.5% 25/05/2031	EUR	2 480 000,00	2 208 337,95	2,72
FRANCE 1.5% 25/05/2050	EUR	806 031,00	499 415,88	0,62
FRANCE 1.75% 25/06/2039	EUR	155 035,00	120 857,75	0,15
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	EUR	816 486,00	375 954,59	0,46
FRANCE OAT 2.5 05/25/2030	EUR	600 000,00	581 152,85	0,72
FRANCE OAT 25/05/2045	EUR	390 000,00	362 622,98	0,45
FRENCH REPUBLIC 0% 25/02/2024	EUR	950 000,00	936 187,00	1,15
FRENCH REPUBLIC 0.25% 25/11/2026	EUR	830 000,00	759 779,50	0,94
FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	EUR	1 660 000,00	1 550 240,17	1,91
FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	EUR	375 756,00	177 614,01	0,22
INMOBILIARIA COLONIAL SO 2% 17/04/2026	EUR	700 000,00	670 631,48	0,83
IRELAND 1% 15/05/2026	EUR	210 000,00	199 704,22	0,25
IRELAND 1.5% 15/05/2050	EUR	160 881,00	102 244,49	0,13
IRISH 0.2% 18/10/2030	EUR	420 000,00	343 059,28	0,42
IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032	EUR	190 000,00	148 218,27	0,18
IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	EUR	310 000,00	187 492,49	0,23
ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	EUR	8 100 000,00	7 496 598,42	9,23
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	EUR	121 000,00	75 098,72	0,09
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	EUR	2 911 000,00	2 221 143,64	2,74
ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	EUR	1 404 000,00	1 174 263,71	1,45
ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	EUR	3 090 000,00	3 062 701,19	3,77
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	EUR	683 000,00	645 885,22	0,80
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	EUR	417 000,00	384 707,82	0,47
KFW 0% 09/11/2028	EUR	522 000,00	441 262,26	0,54
KFW 0% 15/09/2031	EUR	341 000,00	262 573,41	0,32
KFW 0.375% 20/05/2036	EUR	194 000,00	132 783,97	0,16
KFW 0.75% 15/01/2029	EUR	47 000,00	41 439,10	0,05
KFW VAR 30/04/2027	EUR	687 000,00	609 822,42	0,75
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	EUR	330 000,00	291 089,70	0,36
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	EUR	264 566,00	202 914,19	0,25
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	EUR	441 057,00	151 044,04	0,19
KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2027	EUR	1 900 000,00	1 750 206,60	2,16
KINGDOM OF BELGIUM 0.80% 22/06/2025	EUR	450 000,00	431 811,61	0,53
KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	EUR	790 000,00	658 987,26	0,81
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	EUR	166 338,00	93 927,72	0,12
KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	EUR	43 662,00	27 889,72	0,03
KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038	EUR	190 000,00	151 623,23	0,19
KINGDOM OF BELGIUM 3.75% 22/06/2045	EUR	90 000,00	88 927,50	0,11
KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	EUR	290 000,00	311 357,55	0,38
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	EUR	677 000,00	443 675,57	0,55
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2027	EUR	760 000,00	700 917,10	0,86
KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	EUR	150 000,00	162 908,26	0,20

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	EUR	2 870 000,00	2 474 829,70	3,05
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/05/2025	EUR	1 060 000,00	999 728,40	1,23
KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	EUR	237 000,00	189 975,77	0,23
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	EUR	3 427 000,00	3 177 870,24	3,91
KINGDOM OF SPAIN 2.7% 31/10/2048	EUR	16 000,00	12 255,98	0,02
KINGDOM OF SPAIN 2.90% 31/10/2046	EUR	25 000,00	20 291,13	0,02
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	EUR	180 000,00	144 053,47	0,18
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	EUR	826 000,00	809 212,29	1,00
KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039	EUR	680 000,00	654 347,84	0,81
KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/2041	EUR	190 000,00	200 301,23	0,25
KINGDOM OF SPAIN 5.15% 31/10/2044	EUR	110 000,00	126 811,22	0,16
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	EUR	310 000,00	280 996,40	0,35
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	EUR	350 000,00	144 137,00	0,18
NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	EUR	1 680 000,00	1 371 804,00	1,69
NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	EUR	590 000,00	514 545,47	0,63
OAT 4% 25/04/2055	EUR	37 592,00	38 931,61	0,05
PORTUGAL 1% 12/04/2052	EUR	134 000,00	64 894,07	0,08
REGION WALLONNE 0.375% 22/10/2031	EUR	600 000,00	464 726,88	0,57
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	EUR	1 810 000,00	1 499 030,86	1,85
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	EUR	1 326 000,00	1 079 165,10	1,33
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/10/2040	EUR	280 000,00	152 020,40	0,19
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	EUR	601 000,00	523 057,63	0,64
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	EUR	225 000,00	78 317,89	0,10
REPUBLIC OF AUSTRIA 1.5% 20/02/2047	EUR	100 000,00	67 074,66	0,08
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	EUR	720 000,00	658 642,54	0,81
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.80% 26/01/2062	EUR	72 000,00	75 771,89	0,09
REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	EUR	99 000,00	57 542,33	0,07
REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	EUR	896 000,00	698 191,40	0,86
REPUBLIC OF ITALY 1.25% 01/12/2026	EUR	70 000,00	64 739,85	0,08
REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	EUR	500 000,00	416 181,89	0,51
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	EUR	441 000,00	243 537,26	0,30
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	EUR	374 000,00	234 065,60	0,29
REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	EUR	141 000,00	111 862,83	0,14
REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	EUR	41 000,00	32 423,43	0,04
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	EUR	65 000,00	56 827,23	0,07
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	EUR	61 506,00	44 791,01	0,06
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	EUR	189 685,00	119 389,38	0,15
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 15/10/2025	EUR	170 000,00	173 671,12	0,21
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 21/07/2026	EUR	58 000,00	58 008,86	0,07
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	EUR	12 401,00	12 657,52	0,02
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/2037	EUR	15 158,00	15 698,62	0,02
REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	EUR	240 000,00	250 152,66	0,31
SPAIN 1% 30/07/2042	EUR	852 000,00	492 154,35	0,61
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	EUR	648 000,00	425 483,00	0,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			4 576 189,42	5,64
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 576 189,42	5,64
AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS	EUR	691,00	883 104,91	1,09
OFI INVEST INFLATION EURO R	EUR	1 286,00	1 856 160,96	2,29
OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R	EUR	1 727,00	1 836 923,55	2,26
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Appel marge EUR	EUR	95 960,00	95 960,00	0,12
EURO BOBL 1223	EUR	9,00	-9 090,00	-0,01
EURO BUND 1223	EUR	31,00	-41 580,00	-0,05
EURO BUXL 1223	EUR	9,00	-64 440,00	-0,08
EURO-BTP FU 1223	EUR	-10,00	55 550,00	0,07
EURO-OAT FU 1223	EUR	14,00	-36 400,00	-0,04
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			149 102,40	0,18
Dettes			-61 911,82	-0,08
Comptes financiers			171 757,03	0,21
ACTIF NET			81 186 077,88	100,00



OFI INVEST OBLIRÉA EURO

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30 septembre 2024)**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 septembre 2024**

OFI INVEST OBLIREA EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.21 10:14:05 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

OFI INVEST OBLIREA EURO

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 PARIS

308 378 751 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2025 A 10h

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice ;
- Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Rémunérations allouées ;
- Affectation des sommes distribuables de l'exercice ;
- Pouvoirs pour les formalités légales ;

OFI INVEST OBLIREA EURO

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 PARIS
308 378 751 RCS Paris

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2024

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Deuxième résolution

Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Rémunérations allouées

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration pour l'exercice 2023-2024.

Quatrième résolution

Résultats et affectation des sommes distribuables

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2023-2024 de **7 007 365,36 €**.

Les **sommes distribuables** au titre du revenu net pour l'exercice clos s'élèvent à : **337 922,72 euros**

Les **sommes distribuables** au titre des plus ou moins-values réalisées s'élèvent à : **1 320 090,61 euros**

L'assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration conformément à l'article 27 des Statuts « affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux revenus nets :

- Distribution de la somme de **337 469,75 euros**, soit 0,37 euros par action
- Report à nouveau du revenu de l'exercice de la somme de **452,97 euros**

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

- Distribution de la somme de **611 093,87 euros**, soit 0,67 euros par action
- Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes de la somme de **708 090,61 euros**

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à **1,04 €**.

L'assemblée générale constate que la distribution d'un acompte unitaire de 1,04€ au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 10 décembre 2024 sur décision du conseil d'administration réuni le 25 novembre 2024.

Le dividende se décompose comme suit :

Revenus d'obligations et autres titres de créances avec acompte obligatoire : 1,04€

L'assemblée générale donne expressément acte au conseil d'administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net au titre du résultat net	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2020-2021	-	-	-
2021-2022	-	-	-
2022-2023	0,17	-	0,17

Cinquième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.